L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73. | NOUVELLE-ORLEANS, SAMEDI MATIN, 24 JUILLET 1869. | 42e année—Vol. XLII.

DUFOUR & LIMET,
PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.

NOUVELLE-ORLEANS:
SAMEDI MATIN, 24 JUILLET.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Pour les détails, voir aux annonces.

Par le Sheriff à la Bourse des Négociants et des Encheres, rue Royale, un terrain situé dans le Quatrieme District, borné par les rues du Camp, Troisieme, Quatrieme et Clermont. Aussi, à 10 heures et demie, en front de la Maison de Cour, rue de Chartres, entre la ruelle Anne et l'allée St-Antoine, quatre poulains et poulinieres de pur sang et de race.

Par N. Guyaux, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, rue St-Charles—Une propriété sur le rue Berlin, entre Grande-Hommes et Crapaud—Une autre belle propriété sur la rue St-Antoine, entre Amour et Robertson—Une jolie maison neuve, rue Annette, entre Urquhart et Villere.

Par R. J. Montgomery, aux écuries de F. Lilner, rue Gravier à No 52 Nouvelle—Un beau cheval de selles et de harnais, par paire et seule beaux mulets d'habitation et de Ville, huit belles voitures couvertes et découvertes, harnais neufs &c., et à la suite d'encanterie du Camp—Une assortiment général de meubles.

Par E. Roger & Co., à leurs salles d'encan, 45 et 47, rue Levee—Un caisse de bottes, souliers et broderie.

Par D. E. Murphy, à 10 heures, au No. 47, rue des Magasins—Sherry, Madere, genievre, cognac, whiskey &c.

Par C. E. Gourley & Co à 10 heures, à l'Exchange Place entre Canal et Bourse—La boutique de barbier attenant au No 21.

Par F. Fernandez, au coin des rues St-Louis et Chartres, No 2, batailles serrées, articles de fantaisie, babioles, verroterie, tabacs à chiquer &c.

Par Vincent & Co. aux Nos 62 et 64 de la rue de la Douane—Liqueurs, sable, lanternes, matelas, &c.

Par C. Bernard, au No 59 de la rue Bayanala—Meubles ordinaires de toutes sortes.

☞ Achetez vos cendrettes et chocolats chez M Ernest Turpin, 93 Vieille-Levée.

ESSAYEZ LES CIGARES DE GEORGE ALCES,
185 ..... Rue des Remparts 185

ATTENTION!

☞ Chevaux de course de race à l'encan par le Sheriff.

Il ne supposera l'attention du public à la vente aux encheres qui aura lieu aujourd'hui, à midi, à la Bourse des Negociants et des Encheres, rue Royale, par le ministere du shérif d'un grand nombre de chevaux de pur sang et de race.

Pour le détail et conditions, voir aux annonces.

ATTENTION!

☞ Chevaux de course de race à l'encan par le Sheriff.

Il ne supposera l'attention du public à la vente aux encheres qui aura lieu aujourd'hui, à midi, à la Bourse des Negociants et des Encheres, rue Royale, par le ministere du shérif d'un grand nombre de chevaux de pur sang et de race.

Pour le détail et conditions, voir aux annonces.

ATTENTION!

L'attention publique est appelée à la vente aux encheres qui aura lieu aujourd'hui, à midi, à la Bourse des Negociants et des Encheres, rue Royale, par le ministere du shérif d'une grande et belle propriété située dans le quatrieme district de cette ville, bornée par les rues du Camp, Troisieme, Quatrieme et Clermont. Aussi, à 10 heures et demie, en front de la Maison de Cour, rue de Chartres, entre la ruelle Anne et l'allée St-Antoine, quatre poulains et poulinieres de pur sang et de race.

Par N. Guyaux, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, rue St-Charles—Une propriété sur le rue Berlin, entre Grande-Hommes et Crapaud—Une autre belle propriété sur la rue St-Antoine, entre Amour et Robertson—Une jolie maison neuve, rue Annette, entre Urquhart et Villere.

Par R. J. Montgomery, aux écuries de F. Lilner, rue Gravier à No 52 Nouvelle—Un beau cheval de selles et de harnais, par paire et seule beaux mulets d'habitation et de Ville, huit belles voitures couvertes et découvertes, harnais neufs &c., et à la suite d'encanterie du Camp—Une assortiment général de meubles.

Par E. Roger & Co., à leurs salles d'encan, 45 et 47, rue Levee—Un caisse de bottes, souliers et broderie.

Par D. E. Murphy, à 10 heures, au No. 47, rue des Magasins—Sherry, Madere, genievre, cognac, whiskey &c.

Par C. E. Gourley & Co à 10 heures, à l'Exchange Place entre Canal et Bourse—La boutique de barbier attenant au No 21.

Par F. Fernandez, au coin des rues St-Louis et Chartres, No 2, batailles serrées, articles de fantaisie, babioles, verroterie, tabacs à chiquer &c.

Par Vincent & Co. aux Nos 62 et 64 de la rue de la Douane—Liqueurs, sable, lanternes, matelas, &c.

Par C. Bernard, au No 59 de la rue Bayanala—Meubles ordinaires de toutes sortes.

☞ Achetez vos cendrettes et chocolats chez M Ernest Turpin, 93 Vieille-Levée.

ESSAYEZ LES CIGARES DE GEORGE ALCES,
185 ..... Rue des Remparts 185

Immigration non Importation.

Il n'a pas été plus fait question d'une immigration chinoise pour le Sud, que les journaux radicaux de toutes les sections du Nord, redoutant ce moyen nouveau de résurrection pour les anciens Etats à esclaves, se sont mis à discuter avec émulation la thèse du travail par contrat et la thèse du travail libre ou sans contrat, tout comme si le Sud eut déjà résolu de substituer l'esclavage chinois à l'esclave africain, afin de reagencer par l'institution du premier ce que l'abolition du second lui a fait perdre. Ainsi le Sud qui, en dépit de toutes les spoliations commises à son égard, conserve encore assez de courage pour vouloir tirer sortie de son sol et de son climat, au grand avantage de la république fédérale tout entière; ainsi le Sud qui, après deux ans de misères, a gardé assez d'énergie pour produire encore le premier article d'exportation des Etats Unis, article précieux, qui finance tout à la fois; ainsi le Sud qui est encore aujourd'hui, malgré ses désastres, le support par lequel repose et se tient toute la fortune de ce pays, est toujours tenu en suspicion par la faction radicale, et cet état de suspicion durera tant que la faction radicale existera.

Cette faction s'oppose aujourd'hui à l'importation des Chinois, sous prétexte que le Sud voulant substituer un travail engagé ou forcé au travail libre du nègre émancipé. Elle perd toutes immigration, mais non l'importation des Chinois, elle perdra le travail libre, non leur travail retenu d'avance. Tous les contrats de travail faits au Chinois dans l'Inde seront annulés, les trois faits pour amener les immigrants seront perdus, et si les Chinois, lassés de travailler où ne pas travailler aux Etats Unis prétient, de la permission et se font rapatrier, il faudra encore que le Sud leur fournisse des vivres gratis, des logiteaux et des maisons de refuge.

Qui ne voit qu'avec des théories semblables on attaque non seulement la liberté du travail, mais encore les libertés civiles du monde entier. Il y a en Chine deux cents millions d'habitants, on ne saura jamais combien au juste, mais ce qu'on sait c'est qu'il y en a beaucoup, qu'ils y meurent de faim et qu'ils seraient très disposés à aller mourir de faim ailleurs s'ils pouvaient. On veut leur en donner le moyen, mais pour amoindrir les risques de l'entreprise, on leur propose en Chine même un contrat qu'ils acceptent volontairement. En quoi leur liberté est elle attentée?

Leur liberté sera bien plus atteinte si on leur dit: "Vous ne sortirez pas d'ici et si vous y mourez de faim tant pis pour vous. Si vous vous vendez vous-mêmes, si vous vous mêmes les ouvrez qui devront vous emmener ou traverser l'océan à la nage, mais vous ne paierez pas votre voyage par un travail engagé d'avance."

Ce raisonnement est une dérision, car le travail le plus légitime est certainement le travail le plus volontaire et en même temps celui qui a le but le plus humanitaire. Or, s'enfuir à la liberté des colonies de manière à détruire leur liberté, leur volonté même, est ce être libéral? Est-ce respecter les instincts et les aspirations de l'homme? Suivant les radicaux, les contrats faits sur les lieux mêmes où le travail doit être exécuté sont seuls valides, et encore ces contrats ne pourront excéder le terme d'une année. Mais pourquoi cette fixation de terme? Nous ne le comprenons pas plus que la prohibition de l'engagement avant le départ. Si un engagement de plus d'une année est attentatoire à la liberté humaine, pourquoi un engagement d'un an, de huit mois, de trois mois, ne le serait-il pas aussi? Et, en poussant le principe jusque dans ses dernières conséquences, pourquoi un engagement d'un jour, d'une heure même, serait-il libéral? Dans toute affaire de ce genre, il y a engagement, et tout engagement est un acte contre la liberté de l'engagé. On s'engage aussi pour cette espèce de travaux et pour toute la durée de temps. Un maçon s'engage pour un jour, pour une semaine ou pour toute la durée d'une bâtisse et pour tel prix. Un charpentier en fait autant. Un matelot s'engage pour toute la durée d'un voyage ou d'une traversée. Un faucheur s'engage à couper tous les foins de la ferme; un faneur à les tourner, retourner et, quand ils sont secs, à les mettre en meules; un ouvrier tailleur s'engage à faire tel nombre de pantalons par semaine ou par mois; un terrassier à creuser par jour ou par mois tant de pieds de canal; un laboureur à rompre tant d'acres en tant de temps. On n'voit à prédire les époques pour tel prix; un médecin à soigner tel malade; un agent à remplacer son mandant à telles conditions; un juge à tenir une audience par jour et souvent deux; un editeur à écrire tant d'articles; un rapporteur à communiquer tant de nouvelles; un typographe à les composer, moyennant telle rétribution; un pressier à les imprimer; un porteur de journaux à les distribuer dans la ville; un membre du Congrès à siéger au Capitole, un ministre plénipotentiaire à partir pour les pays étrangers; un secrétaire d'Etat à faire des rapports annuels; un marin à servir l'Etat sur toutes les mers du monde; un soldat à le défendre sur tous les continents; enfin un roi ou un président de république à faire des nominations, à lire des lois, à signer celles qui lui paraissent bonnes et refuser celles qui paraissent mauvaises à donner les raisons pour lesquelles il ne les signe pas.

Qui est libre en tout cela? Où ne voit-on pas d'engagement volontaire et permis? y avoir une seule exception, concernant des tiers, où il n'y ait pas engagement? Vivre sans engagement est chose impossible. Tout le monde en a, tout le monde en contracte, même le plus riche citoyen. Ce citoyen sera obligé de subir des contrats pour faire valoir sa fortune, et ces contrats, il devra les respecter sous peine de perdre son revenu. On a vu plus d'un roi, pour n'avoir pas voulu tenir ses engagements perdre son trône. Et l'on ne permettrait pas aux Chinois de s'engager à tels travaux avant de quitter la Chine!

Mais les Radicaux savent bien que leur opposition à l'importation des Chinois est absurde; c'est pour qu'elle le soit moins qu'ils la disent en paraissent permettre l'immigration, et il faut bien qu'ils la permettent puisqu'elle se fait eux, une grande échelle en Californie où l'on compte maintenant les Chinois par 80,000, et où on les comptera bientôt par 100,000. *La vérité* est que les Radicaux ne veulent ni de l'une ni de l'autre, l'immigration des Chinois leur déplaisant autant que l'importation. Il est certain qu'après l'introduction libre de ces travailleurs dans le Sud, les Radicaux s'opposeront encore à tout contrat de travail passé avec eux, pour dégoûter et planteurs et propriétaires. Ce qu'ils veulent, c'est le maintien de la race affranchie sur laquelle ils comptent encore pour des votes congressionnels. Or, pour la maintenir, il ne faut ni immigration ni importation de travailleurs étrangers qui par leur seule présence, réduiraient les affranchis à un état plus précaire que celui où ils se trouvent actuellement. Ces affranchis ont beaucoup de peine à vivre, par leur faute, sans doute, car le vagabondage auquel ils se livrent les prive de tout et ruine leur santé; que deviendraient-ils s'ils étaient remplacés dans les campagnes par une race plus laborieuse, plus prévoyante, plus constante, plus sédentaire, et plus économe, sinon plus robuste et plus forte! Ils disparaîtraient encore plus vite où ils seraient obligés de se conformer un peu mieux qu'ils ne le font aujourd'hui, aux sentiments et aux vœux de leurs patrons. En un mot, ils subiraient nécessairement leur influence dans toutes les grandes occasions, surtout dans les occasions où la politique joue un rôle. Voilà justement ce que les Radicaux veulent prévenir en protégeant les nègres contre toute concurrence de travail. Ils ne s'opposent pas à ce que les nègres soient employés par les blancs, bien qu'ils préfèrassent les voir travailler pour eux mêmes, mais ils veulent que les nègres soient dans le Sud des travailleurs-rois, dictant leurs conditions aux planteurs et faisant eux-mêmes leurs propres loix de travail. Les Radicaux, avec ces idées et ce but, ne peuvent pas plus vouloir de l'immigration que de l'importation des Chinois et il faut s'attendre à ce qu'ils y mettent toute espèce d'entraves.

☞ LA FOUDRE LABORÉ est le purgatif végétal le plus agréable, le plus efficace et le plus énergique de tous les purgatifs. Ce médicament réussit là où tous les autres échouent.

A vendre chez Ball, Lyons & Co., 40 et 42 rue du Camp; Duconge, 39 rue de Chartres et A. Griffo, 285 rue Royale. ☞

Un Compte trop Elevé.

Il paraît que dans le rôle de solde du mois de mai dernier, au chapitre "nettoyage et entretien des rues," figure un chiffre de $7,400 pour le Troisième District de la ville seulement, ce qui, a ce taux là, porterait la dépense annuelle à près de $100,000 pour un seul District et à $700,000 au moins pour les quatre, attendu que l'entretien des rues dans le Premier et le Second District doit proportionnellement coûter beaucoup plus. Il est de fait que le chiffre de $7,400 est outrageant quand on pense à la modestie des quartiers du Troisième District, où, pour notre part, nous pouvons bien le dire, nous n'avons jamais rencontré ni balayeurs, ni pavens, ni contracteurs à la besogne.

Il est vrai que les rues du Troisième District ne sont guère écrasées par le mouvement du commerce et que le besoin de réparation et d'entretien n'y fait nous sentir que dans d'autres parties de la ville, plus peuplées et plus remuantes. Raison de plus alors pour s'étonner de l'élévation du compte, qui enfle d'une manière si extraordinaire le rôle du mois de mai dernier. Et notons bien que ces $7,400 sont en dehors des paiements faits ou à faire aux entrepreneurs réguliers, obligés par leurs contrats à tenir les rues dans un bon état de réparation. Ce dernier, à ce qu'il paraît, travaillent pour la forme; l'administration vient ensuite et fait faire ce qu'il n'ont pas fait, ce qui occasionne une double dépense pour la même réparation. Ainsi sont payés deux fois tous les travaux de la corporation dans son périmètre municipal.

Plusieurs membres du Conseil des Assistants se sont récriés à l'énoncé du chiffre. M. Pasley s'est montré indigné, M. Hiram affligé, M. Wynne indigné, affligé et ecrasé, tout ensemble. Comment cela peut-il se faire? Comment cela s'est-il fait? Double question fort naturelle, mais que doivent s'adresser depuis longtemps les membres scrupuleux et honnêtes des deux Conseils. Les comptes de cette sorte doivent de loin et ce n'est pas d'aujourd'hui seule ment qu'ils figurent sur les livres municipaux. Nous dirons même que nous nous connaissons à l'étonnement des Casseurs. Il n'y a pas un seul mois de mai dans l'année, il y en a douze. Qu'on remonte aux mois précédents et l'on verra qu'ils se ressemblent tous sous le rapport des frais. Les nettoyages et les réparations de rue se font en tout temps et en tout temps il faut qu'on les paye. Le mois d'avril a ses besoins comme le mois de mai, le mois de mars comme le mois d'avril, le mois de février comme le mois de mars. Il a même plus de boue et doit coûter davantage, donc tous les mois de l'année doivent avoir le même poids au moins que le mois de mai dans la balance des dépenses municipales.

Nous voyons néanmoins, avec plaisir, que les membres du Conseil des Assistants paraissent prendre leur rôle au sérieux et qu'ils ne s'engagent ni de s'indiquer ni de dénoncer à propos. Nous n'y engageons rien pour cette fois. Attendons qu'un membre de conseil des rues, M. Farrell, a déclaré lui même que le comité avait été obligé d'approuver les comptes de mai sans pouvoir faire différemment. Le comité a été contamment assiégé, a dit M. Farrell, par de pauvres diables assurant, l'un qu'il avait mis une planche ici, l'autre qu'il avait placé une pierre là, et le comité, en dépit de sa méfiance, n'a pu vérifier les comptes de manière à acquérir la certitude qu'ils n'étaient pas dûs. De là son approbation forcée. Mais à l'avenir, a ajouté M. Farrell, nous y regarderons de plus près et nous épargnerons à la ville au moins les frais qu'on ne fait pas pour elle.

Cela n'est pas sûr, et M. Farrell s'avance beaucoup, bien que M. Pasley se présente une résolution qui est fait de vouloir faire quelque chose. Il faudra toujours des contracteurs, on les trouvera quand on voudra, mais où trouvera-t-on un inspecteur habile, actif, sévère, et infaillible dans l'accomplissement de sa mission!

$55.—C'est le prix, à New York, de la Machine à coudre de Grover & Baker qui se vend au No 182 de la rue du Canal. On ne paye ni fret ni assurance.

ECOLE CLASSIQUE ET COMMERCIALE.—M. A. V. Roman, directeur de cette école, dont les services sont si généralement appréciés, nous fait savoir que les examens annuels des classes auront lieu du 26 au 30 de ce mois, commençant un lundi et finissant un vendredi. Les examens du dernier jour seront suivis de la distribution des prix. Nous remercions M. Roman de nous avoir invités à y assister.

ACADÉMIE DES SAINTE ANGES.—Mercredi, 28 du courant, aura lieu la distribution des prix de cette académie si supérieurement conduite par Mme de St Eutychius. La cérémonie commencera à 10 heures du matin. Nous nous ferons un plaisir de nous rendre à l'invitation qui nous a été adressée.

CHARTE DU CHEMIN DE FER DE MANDEVILLE A SULPHUR SPRINGS.—Cet deux points sont dans la paroisse de St Tammany, et la charte nouvelle qu'obtiennent MM. Morris et Bonner, est d'une utilité importante pour cette étendue de huit milles et quart. Mais la prétention de la petite compagnie est d'aller jusqu'à Meridian, à 277 milles de distance de la Nouvelle-Orléans, par la Mobile, et à 278 par Jackson. Suivant le nouveau tracé la distance ne serait que de 183 milles. M. G. Ingraham, président de cette ligne, en fait ressortir les avantages dans un rapport détaillé et instructif.

STEAMER CREOLE.—Ce steamer, dont la popularité croît chaque jour, part ce matin, à 10 heures, pour les différentes villes de bains semées sur les bords du lac et du golfe. Il va trois fois par semaine jusqu'à Pascagoula,—les samedis, les lundis et les mercredis.

Les touristes se rendent jusqu'à Pascagoula ne paieront que huit piastres pour l'aller et le retour, les repas y compris, et auront le privilège de rester à bord autant de descendre dans l'hôtel. Les voyageurs qui s'embarqueront sur la *Créole* seront sûrs d'y trouver des officiers pleins d'obligeance et d'affabilité. Le service du bord ne laisse rien à désirer. Quoique la table soit excellente le prix des repas est très modéré. Une justice à rendre au propriétaire du bateau, M. Peter Marcy, c'est qu'il n'épargne ni peine ni argent pour justifier et mériter de plus en plus le patronage dont la *Créole* est l'objet.

Si vous voulez avoir un grand débit de soda servez-vous du sirop manufacturé par E. TURPIN, No 93, Vieille-Levée.

$55.—C'est le prix de la célèbre Machine à coudre de Grover & Baker qui a remporté les deux premiers prix à la troisième foire de l'Etat de la Louisiane et la croix de la Légion d'Honneur à la dernière Exposition de Paris.—A vendre au No 182 de la rue du Canal, Nouvelle-Orléans.

—M. D....., major dans un régiment de cuirassiers était atteint depuis plus de dix ans d'une gastralgie. Il était obligé de se priver de fumer et de prendre du café, ce qui sympathisait très peu avec ses goûts militaires. Je lui fis prendre chaque jour, quatre cuillerées de **Charbon de Belloc**, une le matin, une après chaque repas, et la dernière une heure avant de se coucher. Il y avait huit jours tout au plus qu'il en prenait, que l'estomac fonctionnait parfaitement. Vingt-cinq jours après le Major D....., furieux, prenait son café, ne mettait plus de réglage et était rendu à une santé parfaite. (*Extrait du rapport approuvé par l'Académie de Médecine de Paris.*) No 8

Nouvelles d'Espagne.

On écrit de Madrid, 29 juin:

Depuis cette nuit, à deux heures du matin, le gouvernement est en crise complète ou plutôt en dissolution. On s'attendait à cette crise après le vote du budget des recettes, lorsqu'il s'agissait d'établir des garanties pour la marche du gouvernement pendant les vacances des Cortès; mais l'impatience des partis et l'insolence de Prim avec les autres ministres qu'il regarde comme des subordonnés, ont provoqué cette nuit une agitation qui n'est pas encore apaisée après la séance qui vient d'avoir lieu.

On discutait la réforme des douanes, question sur laquelle Prim a déclaré antérieurement qu'il se séparait de son ami Figuerola, en sa double qualité de Catalan et de *protectionniste*.

Figuerola repoussait un amendement tardif de Madoz, destiné à laisser une porte ouverte dans l'avenir à une nouvelle discussion de la question devant les Cortès, et, comme argument, il en fait à lire à la Chambre le texte d'une dépêche adressée de Barcelone au président du conseil, dans laquelle Prim était supplié d'user de toute son influence pour empêcher la perte de la Catalogne et pour le prier de ne pas se laisser égarer par Figuerola et la commission des budgets, qui avaient vendu leur pays à l'étranger. "C'est d'un homme misérable, dont l'âme vile mérite la réprobation de monde, a ajouté le ministre des finances, et je ne le puis nommer à ce que l'additionne lit M. Madoz soit accepté sous la pression d'une pareille dépêche."

Prim se lève et déclare que le télégramme lu par Figuerola prouvait d'un homme qui n'est ni vil, ni misérable, mais bien un homme honorable et de bonne foi; que l'addition proposée lui avait paru en effet altérer le projet de Figuerola; qu'il en avait conféré avec celui-ci, qui en était convenu, et qu'il priait la commission des budgets de l'accepter. Le ministre des finances se lève pour répliquer. Prim le prie de se contenir et lui déclare qu'il tient beaucoup plus à la tranquillité de la Catalogne qu'à défendre le ministre des finances d'un petit embarras, et il revient avec instance à le prier d'accepter la rédaction de M. Madoz.

Mais alors celui-ci déclare qu'il la retire et le ministre des travaux publics prie la Chambre de suspendre cette discussion jusqu'au lendemain. La séance s'est terminée au milieu d'une agitation inouïe à nouveler.

Ainsi, voilà un président du conseil qui ne peut se mettre d'accord avec un ministre au sein du conseil même, et qui vient discuter contre lui en séance publique des Cortès! Et d'un autre côté, un ministre qui se fait une arme d'une dépêche reçue par le président du conseil et contre celui-ci! Après la séance, les ministres se sont réunis à un côté et la séance à été orageuse; on dit que Figuerola et Topete ont donné leur démission. Enfin, il est deux heures et demie de la nuit, les Cortès se sont réunies en séance secrète.

Quoique ce fut aujourd'hui la fête de saint Pierre, fête consacrée, précédée d'une nuit de *veroion* au Prado et à la place Mayor, et que toutes les boutiques fussent fermées, il y a eu séance à une heure. Orenes et les républicains ont voulu faire une interpellation sur les événements de la nuit, mais le président, M. Mosquera, a refusé cette motion et a fait continuer la discussion du budget des recettes.

La rédaction de Madoz, qui avait donné lieu aux scènes de la matinée, a été adoptée sous forme d'un article additionnel à l'article 9, qui a été repoussé par la Chambre.

A la fin de la séance, le marquis Orenes a pu enfin parvenir à demander des explications sur les motifs du dernier changement de ministère. Le président du conseil lui a répondu qu'il n'y en avait pas eu d'autre que la démission des ministres sortis. Que quant à l'accident de la nuit passé, il reconnaissait qu'il avait eu tort de contredire le ministre des finances, surtout pour un objet aussi important; il a mêi qu'il fut question du coup d'Etat comme celui de 1866; il a ajouté qu'il ne pouvait croire que les choses étaient une garantie que la Révolution marchait jusqu'à son terme, etc., &c.

On a compris ce discours, qui était attendu avec impatience, que le régent avait décidé qu'il n'y aurait pas de modification ministérielle jusqu'à ce que les Cortès aient voté la question des banques, ou de Chartres.

On pense que cet ajournement sera prononcé cette semaine, parce qu'on a lu fin de la séance, la commission s'apprête aux Cortès l'approbation de la demande du gouvernement relative à partir du 1er juillet, la perception du budget des recettes, avec un amendement pour faire déclarer que les Cortès ne se séparent pas avant que les deux budgets ne soient discutés et votés. C'est sur cet amendement que le débat éclatera.

Rivero a fait appeler chez lui tous les directeurs des journaux démocrates pour leur donner le mot du parti. On regarde de l'entrée du nouveau ministère de Dulzaine, Morayta et Becerra.

Ce sont, on fait courir la bruit que des députés de Paris auraient que Rochefort a été arrêté, qu'une enquête a eu lieu pour le délivrer; que les troupes ont chargé les émeutiers et qu'il y a eu des morts. Voilà un exemple des fausses ridicules nouvelles que l'on répand à l'étranger, et surtout à Madrid.

Quant au serment à la Constitution, on le fait prêter même aux femmes qui ont une pension. Un parle de la fête qui doit avoir lieu à Sorgé. Cela est fin peu plus grave.

On dit ce soir que la question ministérielle est aplanie, après de nouvelles faites par Prim, mais que l'auteur de la dépêche, Puig Llagostera, est parti de Barcelone pour se battre avec Figuerola, qu'il veut tuer à un duel. Le ministre des finances a couvert de huées de la gauche à sa vie privée antérieure celle de passer la plus grande partie de l'hiver au café Suisse à jouer au mikado d'un cercle d'amis. On dit que Puig l'a fy souffleter.

Tout le monde regarde la situation comme très grave.

Eligibilité de Henri Rochefort.

Les journaux de Paris publient le texte d'une consultation d'avocats, de laquelle il résulte que M. Henri Rochefort serait éligible, malgré le jugement qui l'a privé de ses droits civiques et politiques. On sait que M. Rochefort a l'intention de se porter candidat dans la première circonscription de Paris, laissée vacante par suite de l'option de M. Gambetta pour Marseille. Voici le texte de cette consultation:

Malgré le jugement du 20 juin, M. Rochefort peut être candidat à la députation; il peut être élu.

Juridiquement, cela est incontestable.

Et tout d'abord, pour être valablement, législativement candidat, il suffit aux termes de la constitution de 1852 et de la loi électorale du 7 février 1858, d'avoir, huit jours au moins avant l'ouverture du scrutin, déposé, à la préfecture du département dans laquelle se fait l'élection, un écrit contenant le serment formulé dans l'article 16 du sénatus-consulte du 31 décembre 1852.

Cette formalité remplie, on est candidat, et les bulletins à votre nom *doivent être comptés*, la loi ne permettant d'omettre, dans le compte des voyages, que les bulletins blancs, ceux qui ne contiennent pas une désignation suffisante, ceux qui portent les votants se sont fait connaître (décret du 2 février 1852, article 20), enfin ceux qui portent le nom d'un candidat qui n'a pas déposé son serment (sénatus-consulte du 17 février 1861, article 1).

Mais, alors, par suite de sa condamnation, M. Rochefort a cessé d'être éligible, et son serment ne peut être reçu au greffe de la préfecture.

Non-seulement M. Rochefort peut être élu, mais si M. Rochefort est nommé, son élection devra être validée.—Comment l'validée-t-on? Par le jugement du 26 juin? — Oui, validée.

En effet, M. Rochefort a été privé de ses droits politiques en vertu de l'article 8 du Code pénal. Or que dit cet article?

"Toute condamnation publiquement entraîne la peine de l'emprisonnement en outre d'un emprisonnement de six mois à cinq ans, etc. Le coupable peut en outre être puni pendant un temps égal à celui de l'emprisonnement ci-dessus mentionné par l'article 42 pendant un temps égal à celui de l'emprisonnement auquel il a été condamné—*De temps court à compter du jour où il a subi sa peine.*"

La privation des droits d'éligibilité prononcée contre M. Henri Rochefort ne commencera donc à courir que du jour où il aura subi sa peine. La loi peut paraître singulière, mais elle est formelle; et sa matière pénale si l'on dit *sera lex, non fiet*, on dit aussi *interpretatio fit lata*. Ce n'est que dans trois ans, au plus tôt, puisqu'il n'aura subi qu'à cette époque la peine de l'emprisonnement à laquelle il a été condamné, que M. Rochefort deviendra incapable d'être élu député.

Election possible, élection valable, voilà la situation réelle, malgré le jugement du 26 juin dernier, ce jugement fût-il confirmé sur l'opposition, confirmé sur l'appel et maintenu en cassation.

NOUVELLES POLITIQUES.

Paris, 2 juillet.

Parmi les députés qui auront un siége à soutenir avant de prendre possession de leur, on nomme:

MM. le duc d'Albuféra (Eure),
Le comte d'Arjuzon (Eure),
Argence (Aube),
Baron de Hubsch (Bas Rhin),
De Campaigne (Haute-Garonne),
Chagot (Saône-et-Loire)
Chaix-Est-Ange (le (Gironde),
Cloque (Nord)
Cochery (Loiret),
Darblay (Seine-et-Oise),
Du Coëtlosquet (Finistère),
Duvernois (Hautes-Alpes),
Esquiros (Bouches-du-Rhone),
Fould (Basses Pyrénées),
Gaudin (Loire-Inférieure),
Gavini (Corse),
Comte de Germiny (Calvados),
Baron Gourgaud (Haute-Saône),
Granier de Cassagnac (Gers),
Guyot Montpayroux (Haute-Loire),
Guyomar (Gironde),
Lacaze (Seine-et-Oise),
Le Cesne (Seine-Inférieure),
Lefèvre-Pontalis (Seine-et-Oise),
Alfred Le Roux (Vendée),
Marion (Isère),
Duc de Rivoli (Alpes-Maritimes),
Pamard (Vaucluse),
Pereire (Isère) (Aude),
Petit (Guillaume), (Eure),
Piccioni (Haute-Garonne),
Pinard (Pas-de-Calais),
Rampon Lechin (Yonne),
De Saint-Germine (Vendée),
De la Tourrette (Ardèche),
Wilson (Indre-et-Loire).

Le travail de vérification des pouvoirs est fait par des commissions composées de trois membres chacune.

L'exception d'incompatibilité, dont nous parlions hier, contre les chambellans de l'Empereur, a déjà été soutenue dans les bureaux. C'est une des questions sur lesquelles la Chambre se prépare à déployer le plus de vivacité.

Les conférences et les pourparlers politiques se continuent avec beaucoup d'activité et d'animation. Mais ce n'est toujours qu'après les premières discussions que l'on pourra se rendre compte des divisions politiques du nouveau Corps législatif.

Quant à présent, voici les députés que l'on considère comme formant le groupe de la gauche:

MM. Jules Favre, Ernest Picard, Jules Simon, Grévy, Gagneur, Ordinaire, Esquiros-Belimont, Jules Ferry, Magnin, Dorian, Guyot Montpayroux, de Lavenel, Bancel, Gambetta, Lefèvre-Pontalis, Garnier-Pagès, Larrieu, de Kérâtry, Steenackers, Pelletan, Desseaux, Blondel, Marion, Tachard, Giraold, Raspail, Cocheris.

L'interpellation de la gauche sur les troubles de Paris est arrêtée en principe. Il ne reste plus qu'à la rédiger.

CHRONIQUE LOCALE.

NOUVELLES DE MGR. ODIN.—Le *Propagateur Catholique*, dans son numéro d'hier, contient des nouvelles suivantes que nous sommes heureux de communiquer à nos lecteurs:—Nous avons reçu de Mgr. Odin une lettre écrite de Vichy et datée du 29 juin. Le Prélat nous dit qu'il y a une amélioration sensible dans son état. L'estomac, qui était si profondément affecté, est revenu à son état normal. Les vomissements ont entièrement cessé, il peut prendre une nourriture solide sans en être fatigué. Les forces reviennent de jour en jour; et la voix, qui était haletante et étouffée, devient plus facile et plus pleine. Mgr. se proposait de quitter Vichy le 6 ou 7 juillet."

AFFAIRE DES SUCRES. — M. Keith, député collecteur spécial, a été arrêté, mercredi dernier, sur un affidavit du surveyor Longstreet. Cet employé est accusé d'avoir reçu de M Sourdès, comme de la maison Couturié & Co., la somme de $825, moyennant laquelle il aurait prêté les mains à des fraudes commises contre le Trésor fédéral.

M. Keith a donné la caution de $5000 requise par la section 3 de l'acte du 3 mars 1863, sur laquelle le surveyor a basé son affidavit.

NOUVELLE ASSOCIATION DES BOUCHERS.—BOUCHERIE SOCIALE: *New Line steel and Butchers' Association*.—MM. P. Esteban, J. S. Ayoock, L. Buck, I. P. Rouede, Wm. Maylie, Sol. Fornberg et autres, de l'Association des Bouchers, ont formé une nouvelle société pour la vente et l'abattage des animaux de boucherie. Le capital de cette société est fixé à la somme de $300,000, divisé en 6000 actions de $50. Les abattoirs, écuries, bâtiments de service, débarcadères, etc., seront construits sur des terrains appartenant à M. Charles Cavaroc, et dépendant de "Berry Place," située partie dans la paroisse St Bernard, partie dans celle d'Orléans, sur la rive gauche du Mississippi.

La nouvelle association a obtenu hier du juge Collens une injonction qui interdit à la compagnie des Abattoirs, incorporée il y a quelques mois par la Législature, d'intervenir dans ses affaires d'abattage d'animaux. Les abattoirs de la Nouvelle Association des Bouchers devant être situés hors des limites de la ville, on pourrait être considéré comme nuisibles à la salubrité publique. On sait que l'on a accepté la fallacieux prétexte de sauvegarder cette salubrité publique que la législature a accordé à la Compagnie des Abattoirs le monopole contre lequel nous nous sommes élevés si souvent.

Les autorités de la Douane ont reçu l'ordre de ne laisser venir dans le débarquement du câble français.

Le département du Trésor a reçu avis que les propriétaires des sucres récemment saisis à la Nlle Orléanaise ne peuvent fournir les cautions exigées s'élevant à $200,000; on annonce que le département ordonnera la vente de ces sucres. La valeur de ceux ci est évaluée entre deux et trois cent mille dollars.

Boutwell a adressé une lettre au contrôleur de la circulation pour lui annoncer qu'il a décidé d'autoriser la substitution des 10 40 par 5-20 en échange de tous bons portant intérêt à 6 par cent. Cette opération sera opérée aux billets en circulation, sur la base précédemment adoptée. Les 10 40 devant être reçus à 85 pour cent, le trésor n'échangera que les autres bons portant intérêt en or à 90 pour cent.

Les bons six pour cent en papier remis au chemin de fer du Pacifique ne seront pas reçus comme garantie pour les émissions des banques nationales, et les échanges des bons portant intérêt en or seront soumis dorénavant à la révision. Les bons sont des échanges facilement et par leur fréquence onéreux à la Trésorerie.

On annonce que Kyan et Courrier organisent une expédition cubaine qui partira des eaux canadiennes.

Les Cubains ont reçu des nouvelles officielles de l'île en date du 13. Les Espagnols ont attaqué deux fois Quesada. Ils ont été deux fois repoussés et ont perdu plus de cent cinquante hommes. Quesada continue le siége de l'guerie Negra.

Un corps de Jordan, placé à 10 milles de Santiago de Cuba, a été attaqué par 1200 Espagnols venus de Manzanillo. Après trois heures de combat, les Espagnols se sont retirés, mais, ayant reçu des renforts, ils ont renouvelé leur attaque le lendemain. Après trois heures de combat, le feu a cessé, les Espagnols ayant éprouvé des pertes considérables. Jordan, le second pour, commandait en personne ses troupes. Les Espagnols ont perdu, dit-on, cent cinquante et blessés dont deux officiers. Les Espagnols ont perdu plus de 300 hommes. De ce sont retirés en toute hâte dans la direction de Cuba.

L'armée enfonce est atteinte du meilleur esprit et souffre peu du choléra et du vomito qui font tant de ravages parmi les Espagnols.

Washington, 23—Temps clair—Brise O. 16 gre—Thermomètre 80.

Nouvelles diverses.

Selma, 23—Le *Daily Times* de ce matin contient les informations suivantes qui confirment les rapports relatifs aux chenilles: "Nous apprenons de MM. Barden & Robinson, facteurs de coton, de cette ville, qui n'ont rien négligé pour se procurer des renseignements certains, que les chenilles ont fait leur apparition sur le coton dans les terres noires, région de la partie ouest du comté.

Norfolk, Va. 23—Peter Reddick, ministre, a été pendu aujourd'hui, à Portsmouth, il avait assassiné, il y quelques mois, dans la campagne, un marchand qui revenait chez lui.

Memphis, 23—Wade Hatton, blessé il y a quelques jours, est mort. Il a légué $10,000 à Mme Stonewall Jackson et 10 acres de terre à chacun de ses anciens esclaves.

St-Louis, 23—Un nègre a été pendu ici aujourd'hui. Il avait assassiné un autre nègre l'hiver dernier. La corde était trop près de terre et les pieds du patient touchaient le sol; on a alors recommencé la cordet mais l'homme a vécu 12 minutes.